

Cas médical avril 2013

Un piège pour le généraliste : une prescription d'antihypertenseur contre-indiquée pendant la grossesse, conduisant à une responsabilité finale en revoyant régulièrement la patiente malgré les interventions (confuses) de la prise en charge obstétricale.

Analyse des barrières

BARRIERES DE PREVENTION		
	<i>Barrière respectée dans le cas décrit</i>	<i>Contribution relative</i>
Réévaluation des traitements en cas de grossesse	NON	MAJEURE
Relais du médecin généraliste par une équipe obstétricale dans le suivi de la grossesse	OUI formellement mais et NON dans les faits Ambiguïté entretenue tout au long de la grossesse	IMPORTANTE
Mention dans le carnet de santé	OUI	
Consultation obstétricale détaillée en début de grossesse	NON (une échographie de datation uniquement)	MAJEURE
BARRIERES DE RECUPERATION en l'absence de respect des barrières de prévention		
Coordination de la prise en charge obstétricale par un médecin nommé désigné	NON	MAJEURE
Implication de chaque médecin ou sage-femme dans une prise en charge globale et non ponctuelle, dossier AUDIPOG résumant bien les actions entreprises par les uns et les autres	NON	MAJEURE
Recherche de l'étiologie d'un oligoamnios surprenant chez une diabétique	NON	IMPORTANT
BARRIERE D'ATTENUATION		
Prise en charge de l'enfant en milieu néonatal spécialisé	OUI	

ANALYSE DETAILLEE

Causes profondes

Pour la partie relevant de l'hôpital (méthode ALARM)		
Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Institutionnel (contexte économique réglementaire)	Centre de référence habilité à la prise en charge de grossesses pathologiques	NON
Organisation (personnels et matériels, protocole)	Protocole de visite du 4ème mois non respecté, la consultation se limitant à une échographie comme en début de grossesse Mention complète du traitement en cours reportée seulement par certains intervenants	OUI
Environnement du travail (effectifs, charge de travail, maintenance, équipements)	Inconnue	NON
Equipe (communication, supervision, formation)	Manque récurrent de supervision des consultations d'internes	OUI

	Avis du coordonnateur recueilli une seule fois par téléphone pour un problème ponctuel	
Individus (compétences individuelles)	Manque de connaissance sur les contre-indications médicamenteuses	OUI
Tâches à effectuer (disponibilité et compétence)	Grossesse suivie régulièrement avec consultation à chaque demande y compris en urgence	NON
Patients (comportements, gravité)	NON	NON

ANALYSE DETAILLEE Pour la partie relevant du généralise METHODE DES TEMPOS		
	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie <i>(éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)</i>	Au pire, la prescription en cours pouvait être interrompue sans dommage foetal jusqu'au deuxième trimestre de la grossesse Réassurance face au bon équilibre tensionnel	++
Tempo du patient <i>(éléments liés aux décisions du patient)</i>	Sans objet	
Tempo du cabinet <i>(éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)</i>	Absence de tenue d'un dossier médical précis et renouvellement d'ordonnance mensuel de routine	++
Tempo du système médical <i>(éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)</i>	Excessive confiance dans le suivi d'une grossesse par le centre spécialisé, non remise en cause de leurs avis alors que la référence précise à la conformité du traitement antihypertenseur n'est jamais mentionnée	++